

COMMUNE DE MOLITG LES BAINS

Compte rendu de la séance du 15 juillet 2015

Date de convocation: 09/07/2015

Date du conseil: 15/07/2015

Heure de la séance: 18 h 30

Présents : Jean Marc PACULL, Marie Françoise RAYNAUD, Gilbert QUES, Daniel MAROUBY, Alexandre MARLEIX, Catherine TARRENE, Stéphane DELES, Jeannine AVICE, Eric SOLA

Procurations : Didier LAGUERRE à Eric SOLA,
Florence MARECAT à Catherine TARRENE

Secrétaire(s) de la séance:

Jeannine AVICE

Ordre du jour:

- APPROBATION PROCES VERBAL PRECEDENT
- REVISION DES STATUTS DU SYDEEL
- REVISION DES STATUTS DE LA CCCC
- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
- CREATION REGIE BIBLIOTHEQUE
- CESSION MATERIEL COMMUNAL
- CONVENTION URBANISME AVEC LA CCC
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE DES P.O (SYDEEL66)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
M. le Maire explique que le Comité syndical du Syndicat départemental d'Energies et d'Electricité des P.O. (SYDEEL66), dans sa séance du 12 juin 2015, a délibéré à l'unanimité en faveur d'une modification de ses statuts qui avaient été approuvés par arrêté préfectoral n°2011013-001 du 13 janvier 2011.

En effet, les statuts ne tiennent plus compte aujourd'hui de l'évolution de la législation au niveau énergétique et de l'émergence des besoins nouveaux des collectivités.

Soucieux de s'adapter à ces évolutions, le Sydeel 66 a mené une réflexion afin d'améliorer tant sur le plan organisationnel que juridique et réglementaire, son intervention au profit de ses communes membres dans le domaine de l'énergie mais aussi au niveau de la maîtrise des consommations d'énergies et de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Ces propositions de modifications ont pour but d'apporter des services complémentaires avec le transfert de nouvelles compétences optionnelles liées notamment à la transition énergétique, les communes restant toujours libres de leur choix.

La délibération du Comité Syndical en date du 12 juin 2015 a été transmise à la commune et il appartient au Conseil Municipal de se prononcer, dans un délai de trois mois sur ces modifications conformément aux dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si aucune délibération n'intervient dans les 3 mois, la décision est réputée favorable. Si les conditions de majorité sont réunies, la modification des statuts sera entérinée par un arrêté préfectoral.

Lecture étant faite, M. Le Maire demande au Conseil de délibérer,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité :

-APPROUVE dans toutes ses dispositions les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales (SYDEEL66)

-MANDATE M. le Maire pour adresser la délibération aux services préfectoraux à laquelle seront annexés les statuts adoptés et l'autorise à signer tous documents utiles à cette affaire.

-DIT qu'un exemplaire de la délibération exécutoire sera transmise à M. le Président du SYDEEL66

CCCC-modification des statuts- mise en oeuvre d'une stratégie de valorisation du patrimoine ET création d'un office de tourisme intercommunal

M. le Maire fait connaître que lors de la séance du 03 avril 2015, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes afin d'élargir son champ de compétences :

-par la mise en oeuvre d'une stratégie de valorisation du patrimoine
et

-en créant un office de tourisme intercommunal

De plus, il a été également décidé de changer le nom de la collectivité en retenant la toponymie catalane de "Canigo"

Lecture étant faite, M. Le Maire demande au Conseil de délibérer ,

LE Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EST FAVORABLE AUX MODIFICATIONS DES STATUTS, comme suit :

.Article 5-2-3-5 : "Définition et mise en oeuvre d'une stratégie de valorisation du patrimoine du territoire"

.Article 5-1-1-8 : "Accueil, information et promotion touristique du territoire par création d'un Office de Tourisme Intercommunal"

-EST FAVORABLE à la modification du nom de la Communauté de Communes en retenant la dénomination suivante :

Communauté de Communes Conflent Canigo.

CREATION REGIE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

M. le Maire fait connaître que pour le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale, il y aurait lieu de créer une régie afin d'encaisser les cartes d'abonnement des lecteurs.

Il propose un tarif de 5euros/annuel par carte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

-EST FAVORABLE à la création d'une régie pour la bibliothèque municipale

-FIXE le montant de la carte d'abonnement à 5euros/an.

-PRECISE que la carte sera gratuite pour les habitants de Molitg les bains.

CESSION DE MATERIEL COMMUNAL

M.le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de vendre un matériel communal, en l'occurrence un très ancien motoculteur-débroussailleur, qui ne représenterait pas les garanties suffisantes au niveau de la sécurité.

Il indique qu'il y aurait un acquéreur potentiel (hors commune)

Une discussion s'engage entre les Conseillers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EST FAVORABLE à la vente, à condition qu'une information soit diffusée, par voie d'affichage, dans les jours qui suivent, auprès des Molitgeois et après évaluation du prix par un professionnel.

-PRECISE que la décision de la vente sera prise ultérieurement, en fonction des offres.

INSTRUCTION DES DROITS DU SOL CONVENTION avec LA CCCC

M.le Maire

-**explique** que la loi ALUR met fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants

-**rappelle** que lors de la création de la Communauté de Communes du Conflent, les communes membres avaient souhaité anticiper ce désengagement et avait inscrit dans les statuts de la Communauté la compétence :

"création d'un service d'instruction des actes d'urbanisme et d'appui aux communes en matière de droit du sol, réservé aux communes membres"

-**précise** qu'à compter du 1er juillet prochain le service urbanisme de la CCCC pourra instruire les actes du droit du sol des communes membres en lieu et place des services de la DDTM. le service dispose de nouveaux moyens humains et matériels nécessaire à l'exercice de cette mission.

-**indique** que la CCCC par délibération en date du 03 avril 2015 à autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des services pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme avec les communes membres.

-**donne** lecture de la proposition de convention.

-**demande** aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-EST FAVORABLE à la convention de mise à disposition des services de la CCCC pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

-AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Conflent Canigo.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
020	Dépenses imprévues	-6518.78		
2158 - 55	Autres installat°, matériel et outillage	6518.78		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote cette décision modificative budgétaire;

QUESTIONS DIVERSES :

Eric Sola , conseiller municipal fait remarquer que le nettoyage du village , en cette période estivale, pourrait être amélioré. D'autre part, Il indique que la communication avec le personnel communal pourrait également être améliorée.

Marie Françoise Raynaud et l'ensemble du C.M. relèvent les problèmes récurrents du ramassage du verre .

Marie Françoise Raynaud relate le dernier ramassage des encombrants. D'autre part , elle fait part qu'une voiture d'une infirmière, en soins, a eu un avertissement pour stationnement.

Elle évoque également les racines d'un arbre d'une propriété privée qui souleve la voirie communale, chemin de Loumenat.

Jeannine AVICE évoque le projet d'installation de la wifi au camping municipal. Daniel MAROUBY précise que cette installation est imminente.

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à :

M-F. RAYNAUD		A. MARLEIX	
G. QUÈS		D. MAROUBY	
J. AVICE		E. SOLA	
S. DELES		C. TARRENE	
D. LAGUERRE			